En référence à la figure 1, le toit rétractable du véhicule 1, comporte une partie avant 2 formant le pavillon et une partie arrière 3 formant la lunette arrière.

Les deux parties 2, 3 sont déplaçables entre une position de fermeture dans laquelle lesdites parties 2, 3 recouvrent l'habitacle 4 du véhicule et une position d'ouverture dans laquelle les parties 2, 3 sont repliées à l'intérieur du coffre arrière 5 du véhicule 1.

Le déplacement ci-dessus est commandé par deux bras 6, 7 pouvant pivoter de l'avant vers l'arrière et vice versa.

Les deux bras 6, 7 sont articulés chacun à un support 8 fixé au véhicule et situé près du bord avant du coffre 5 et à un support 8a fixé sur la partie avant 2 du toit.

15

10

La partie arrière 3 du toit est fixée au bras arrière 7.

Les deux bras 6, 7 forment avec leurs articulations respectives 6a, 6b, 7a, 7b un parallélogramme déformable.

20

30

Dans l'exemple représenté, l'un 7 des deux bras 6, 7 porte un organe 9 pouvant coopérer avec l'autre bras 6 pour exercer une tension F entre ces deux bras 6, 7, lorsque les deux parties 2, 3 du toit sont dans la position de fermeture.

Dans une variante, le bras 6 porte l'organe pouvant coopérer avec l'autre bras 7 pour exercer une tension F entre ces deux bras 6, 7 lorsque les deux parties de toit 2, 3 sont dans la position de fermeture.

Dans un exemple de réalisation, l'organe 9 est agencé pour venir en butée contre l'autre bras 6, lorsque les deux parties 6, 7 du toit sont dans une position proche de leur position de fermeture.